

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 950

6 mai 2009

SOMMAIRE

3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S. à r.l.	45557	JPF Industrie S.à r.l.	45593
Abbott Asia (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.	45567	KellyConsult S.à r.l.	45583
Agence Européenne de Prestations Commerciales S.A.	45583	KFC Holding S.à r.l.	45579
Alto SA	45583	Kyrielle Participations S.A.	45590
APS Consult S. à r.l.	45556	Licorne Participations S.A.	45584
Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch	45555	Luxfaq Holding S.A.	45572
Burelbach s.à r.l.	45554	Mat Force Levage S.à r.l.	45554
Carbon 14 S.à r.l.	45593	M Group Investments S.A.	45595
Carshine S.A.	45591	M Group Investments S.A.	45594
Cessange S.A.	45589	Musca S.A.	45591
C.F.A.R.P.L. S.A.	45556	Naga Investment S.A.	45587
CHC Helicopter S.à r.l.	45600	Naga Investment S.A., SPF	45587
Chronos International S.A.	45557	NFC Luxembourg S.A.	45589
Dexia Banque Internationale à Luxembourg	45598	Orion Asset Italy S.à r.l.	45582
Diy-Tech S.A.	45566	Orion European 6 Investments S.à r.l. ...	45582
Dounia S.A.	45590	Ownership Invest S.A.	45557
Dredging and Maritime Management	45566	PC Klinik Sàrl	45592
Erables Participations S.A.	45594	Pear (Luxembourg) Investment S.à r.l. ...	45584
" F L L - Unternehmens- und Vermögensberatung Luxembourg EWIV "	45555	Pomeas S.A.	45570
Fundamentum Asset Management S.A.	45594	Private Media Invest Luxembourg S.A., en abrégé P.M.I.L. S.A.	45554
Galaxy VI	45565	Privatluxprod S.A.	45554
Galaxy VI	45566	RE Constellation II S.à r.l.	45579
Genesta Nordic Baltic Real Estate S.à r.l., SICAR	45576	Rescue Unlimited s.à r.l.	45591
Gyrfalcon Sàrl	45556	Rollingergrund Immo S.A.	45587
IKB International	45596	Schuler S.à r.l.	45590
ILReS S.A.	45555	SO Architects S.A.	45592
Immo Focus S.à r.l.	45583	Société Immobilière Kehlen S.à r.l.	45590
Jean-Louis Chapellier S.à r.l.	45564	Stelco Immobilière S.A.	45598
		St Germain Immobilière S.A.	45591
		Sunbee S.A.	45584
		Unidiam S.A.	45592
		Vagor S.A.	45589
		Wam S.A.	45584
		Ydeos Holding S.A.	45582

Mat Force Levage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 131.409.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050923/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04719. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Private Media Invest Luxembourg S.A., en abrégé P.M.I.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8366 Hagen, 17, rue de Steinfort.
R.C.S. Luxembourg B 129.360.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRIVATE MEDIA INVEST LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009050926/296/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04749. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Privatluxprod S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8366 Hagen, 17, rue de Steinfort.
R.C.S. Luxembourg B 127.746.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRIVATLUXPROD S.A.

Signature

Référence de publication: 2009050927/296/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04740. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Burelbach s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9168 Mertzig, 25, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 98.651.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24.04.2009.

Boulangerie Burelbach s.à.r.l.

25, rue Principale - L-9168 MERTZIG

Nico BURELBACH

Le gérant

Référence de publication: 2009050941/1019/16.

Enregistré à Diekirch, le 3 avril 2009, réf. DSO-DD00020. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090059280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch, Société Anonyme.

Siège social: L-9214 Diekirch, 1, rue de la Brasserie.

R.C.S. Luxembourg B 96.275.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050944/800485/12.

Enregistré à Diekirch, le 16 avril 2009, réf. DSO-DD00147. - Reçu 115,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090059124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

" F L L - Unternehmens- und Vermögensberatung Luxembourg EWIV ", Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-8838 Wahl, 31, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg D 63.

Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 27.02.2009 in Wahl

Die Gesellschafter, Herr Dr. Karl Frölich, Frau Helga Leman und Herr Dr. Joachim Leman sind vollzählig versammelt und beschlussfähig.

Es wird einstimmig beschlossen:

1- Der Sitz der Gesellschaft wird mit Ablauf des 28.2.2009 verlegt von 37, rue Principale in 8838 Wahl nach 31, rue Principale in 8838 Wahl

2- Herr Dr. Karl Frölich ist mit Ablauf des 28.2.2009 nicht mehr Geschäftsführer der FLL.

Seine Stellung als Gesellschafter bleibt davon unberührt.

Die Änderungen sollen im zuständigen Handelsregister eingetragen werden. Herr Dr. Frölich wird diese Eintragung beantragen.

Helga Leman / Dr. Karl Frölich / Dr. Joachim Leman.

Référence de publication: 2009050946/801257/21.

Enregistré à Diekirch, le 24 avril 2009, réf. DSO-DD00208. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090058893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

ILReS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 16.186.

Extrait de résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2008

Les actionnaires de la société ILRES S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2008, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- CENDRIS BSC CUSTOMER CONTACT BV, 23, Van Swietenlaan, 9728 NX, Groningen, (Pays-Bas)

- TNS NIPO B.V., Grote Bickersstraat, 74, 1013 KS Amsterdam, Pays-Bas

- Monsieur Louis Mevis, administrateur de société, demeurant 10, rue Bernard Haal, Luxembourg, L-1711 Luxembourg sont arrivés à leur terme en 2008, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de une année, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009051167/503/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05353. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

C.F.A.R.P.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 102.716.

En date du 20 avril 2009 Messieurs Yann Courteix, Patrick Courteix et John Courteix ont démissionné de leurs mandats d'administrateur avec effet immédiat.

Lors d'une assemblée générale tenue le 20 avril 2009, les personnes suivantes ont été nouvellement désignées comme administrateurs:

Monsieur Jean-Charles Miège, né le 22 septembre 1952 à Lille (France), demeurant à E-17256 Pals c/Golf 210,

Madame Frédérique Haie, née le 9 septembre 1952 à Loudun (France) demeurant à E-17256 Pals c/Golf 210,

Maître Romain Lutgen, né le 26 juillet 1947 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

Le mandat des administrateurs nouvellement nommés expire à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Lors d'un conseil d'administration tenu le 20 avril 2009, il a été mis fin au mandat d'administrateur délégué de Monsieur Patrick Courteix et Monsieur Jean-Charles Miège a été nommé administrateur délégué à la gestion journalière, engageant la société par sa seule signature. Ce mandat expire à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Me Romain LUTGEN

domiciliataire

Référence de publication: 2009051170/268/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06432. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Gyrfalcon Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.982.

Par le présent avis, le gérant informe les tiers du changement de siège social de l'Associé Unique de la Société "Griffin Development S. à r.l." désormais domicilié à 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 Avril 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Gérante

Référence de publication: 2009051172/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05500. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

APS Consult S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7447 Lintgen, 11, Bei de Fëschweieren.

R.C.S. Luxembourg B 114.818.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 24.04.2009.

Alfred PETERS

11, bei de Fëschweieren

L-7447 Lintgen

Le gérant

Référence de publication: 2009050937/1019/16.

Enregistré à Diekirch, le 3 avril 2009, réf. DSO-DD00017. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090059270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Chronos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 71.770.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051259/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02209. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Ownership Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 86.749.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OWNERSHIP INVEST S.A.

Fidalux S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009051266/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06613. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 124.331.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of March.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- "3i INFRASTRUCTURE Plc", a public company having its registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, registered under number 95682,

here represented by Flora Gibert, notary clerk, by virtue of a proxy, given under private seal on 24 March 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "3i INFRASTRUCTURE (LUXEMBOURG) HOLDINGS S.à r.l." a société à responsabilité limitée having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.331, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, dated 19 January 2007, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") on 20 April 2007 (number 670, page 32122), and whose bylaws have been amended for the last time on 5 February 2009.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of three hundred and sixty-five thousand six hundred and two Sterling Pounds (GBP 365,602.-), so as to raise it from its present amount of twenty thousand nine Sterling Pounds (GBP 20,009.-) up to three hundred and eighty-five thousand six hundred and eleven Sterling Pounds (GBP 385,611.-) by the issue of twenty-one thousand five hundred and six (21,506) shares, having a par value of seventeen Sterling Pounds (GBP 17.-) each (collectively referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as the existing shares.

The twenty-one thousand five hundred and six (21,506) New Shares are subscribed by 3i INFRASTRUCTURE Plc, prenamed, paid up by a contribution in kind consisting in an unquestioned claim due for immediate payment, for an amount of five millions four hundred and twenty-two thousand seven hundred Euros (EUR 5,422,700.-) (the "Claim") converted into three millions six hundred and fifty-six thousand and eighty-one Sterling Pounds and forty-five pence (GBP 3,656,081.45.-) (at the rate of 06 August 2007: EUR 1 = GBP 1.4832).

The total contribution of three millions six hundred and fifty-six thousand and eighty-one Sterling Pounds and forty-five pence (GBP 3,656,081.45.-) in relation to the New Shares are allocated as follows (i) three hundred and sixty-five thousand six hundred and two Sterling Pounds (GBP 365,602.-) to the share capital of the Company, (ii) thirty-seven thousand seven hundred and twelve Sterling Pounds (GBP 37,712.-) to the legal reserve of the Company and (iii) three millions two hundred and fifty-two thousand seven hundred and sixty-seven Sterling Pounds and forty-five pence (GBP 3,252,767.45.-) to the share premium account of the Company.

Evidence of the contribution has been given to the undersigned notary by a statement of account of the Company where the said Claim appears, by a certificate of acknowledgement of claim signed by the Company and a certificate of renunciation to the claim signed by the creditor of the Company, 3i INFRASTRUCTURE Plc.

Said statement of account and certificates, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

The sole shareholder decides to create ten classes of shares referred to as the class A shares (hereinafter referred to as the "Class A Shares"), the class B shares (hereinafter referred to as the "Class B Shares"), the class C shares (hereinafter referred to as the "Class C Shares"), the class D shares (hereinafter referred to as the "Class D Shares"), the class E shares (hereinafter referred to as the "Class E Shares"), the class F shares (hereinafter referred to as the "Class F Shares"), the class G shares (hereinafter referred to as the "Class G Shares"), the class H shares (hereinafter referred to as the "Class H Shares"), the class I shares (hereinafter referred to as the "Class I Shares") and the class J shares (hereinafter referred to as the "Class J Shares"), each with a nominal value of seventeen Sterling Pounds (GBP 17.-).

Third resolution

The sole shareholder decides to transform the twenty-two thousand six hundred and eighty-three (22,683) existing ordinary shares, with a nominal value of seventeen Sterling Pounds (GBP 17.-) each, into (i) two thousand two hundred and seventy-one (2,271) Class A Shares, (ii) two thousand two hundred and sixty-eight (2,268) Class B Shares, (iii) two thousand two hundred and sixty-eight (2,268) Class C Shares, (iv) two thousand two hundred and sixty-eight (2,268) Class D Shares, (v) two thousand two hundred and sixty-eight (2,268) Class E Shares, (vi) two thousand two hundred and sixty-eight (2,268) Class F Shares, (vii) two thousand two hundred and sixty-eight (2,268) Class G Shares, (viii) two thousand two hundred and sixty-eight (2,268) Class H Shares, (ix) two thousand two hundred and sixty-eight (2,268) Class I Shares and (x) two thousand two hundred and sixty-eight (2,268) Class J Shares, each having the rights and obligations set out in the articles of incorporation as amended in the below resolutions and with a nominal value of seventeen Sterling Pounds (GBP 17.-) each.

Fourth resolution

As a consequence of the above, article 4 of the articles of incorporation of the Company is amended and now read as follows:

" Art. 4. Share capital.

4.1. The issued share capital of the Company is set at three hundred and eighty-five thousand six hundred and eleven Sterling Pounds (GBP 385,611.-) divided into:

- two thousand two hundred and seventy-one (2,271) class A shares (the "Class A shares"),
- two thousand two hundred and sixty-eight (2,268) class B shares (the "Class B shares"),
- two thousand two hundred and sixty-eight (2,268) class C shares (the "Class C shares"),
- two thousand two hundred and sixty-eight (2,268) class D shares (the "Class D shares"),
- two thousand two hundred and sixty-eight (2,268) class E shares (the "Class E shares"),
- two thousand two hundred and sixty-eight (2,268) class F shares (the "Class F shares"),
- two thousand two hundred and sixty-eight (2,268) class G shares (the "Class G shares"),
- two thousand two hundred and sixty-eight (2,268) class H shares (the "Class H shares"),
- two thousand two hundred and sixty-eight (2,268) class I shares (the "Class I shares"), and
- two thousand two hundred and sixty-eight (2,268) class J shares (the "Class J shares")

each having a nominal value of seventeen Sterling Pounds (GBP 17.-) and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation.

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares are hereinafter collectively referred to as the "Shares".

4.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

4.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

4.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 4.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

4.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

4.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Company's board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company."

Fifth resolution

As a consequence of the above, article 17 of the articles of incorporation of the Company is amended and now read as follows:

" Art. 17. Distributions.

17.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

17.2 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

17.3. The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

17.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

17.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

17.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) the holders of Class A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the Shares issued by the Company;

(ii) the holders of Class B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the Shares issued by the Company;

(iii) the holders of Class C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the Shares issued by the Company;

(iv) the holders of Class D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the Shares issued by the Company;

(v) the holders of Class E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the nominal value of the Shares issued by the Company;

(vi) the holders of Class F Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the nominal value of the Shares issued by the Company;

(vii) the holders of Class G Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.55% of the nominal value of the Shares issued by the Company;

(viii) the holders of Class H Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.60% of the nominal value of the Shares issued by the Company

(ix) the holders of Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.65% of the nominal value of the Shares issued by the Company;

(x) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence)."

Sixth resolution

As a consequence of the above, article 18 of the articles of incorporation of the Company is amended and now read as follows:

" **Art. 18. Dissolution.** After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions."

Seventh resolution

The sole shareholder decides to create (i) a chapter X in the articles of incorporation of the Company, which shall be defined as "Others" and (ii) an article 22 which shall be inserted in it and related to definitions, as a result of the above amendments.

The new chapter X and the article 22 of the articles of incorporation of the Company are therefore created and read as follows:

"Chapter X.- Others

Art. 22. Definitions.

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extend the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 13 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

- "3i INFRASTRUCTURE Plc", une société ayant son siège social à 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, et immatriculée sous le numéro 95682,

ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 24 mars 2009.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "3i INFRASTRUCTURE (LUXEMBOURG) HOLDINGS S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.331, constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire, ayant sa résidence à Remich, en date du 19 janvier 2007, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 20 avril 2007 (numéro 670, page 32122), et ont été modifiés pour la dernière fois le 5 février 2009.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent soixante-cinq mille six cent deux Livres Sterling (GBP 365.602,-), afin de le porter de son montant actuel de vingt mille neuf Livres Sterling (GBP 20.009,-) jusqu'à trois cent quatre-vingt-cinq mille six cent onze Livres Sterling (GBP 385.611,-) et ce par la création et l'émission de vingt et un mille cinq cent six (21.506) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de dix-sept Livres Sterling (GBP 17,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales") et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les vingt et un mille cinq cent six (21.506) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par 3i INFRASTRUCTURE Plc, pré-nommé, payées par un apport en nature consistant en l'apport d'une créance non remise en cause et exigible d'un montant de cinq millions quatre cent vingt deux mille sept cents Euros (EUR 5,422,700,-) (la "Créance"), converti en trois millions six cent cinquante-six mille et quatre-vingt-un Livres Sterling et quarante-cinq pence (GBP 3.656.081,45,-) (au taux du 06 août 2007: EUR 1 = GBP 1,4832).

L'apport de trois millions six cent cinquante-six mille et quatre-vingt-un Livres Sterling et quarante-cinq pence (GBP 3.656.081,45,-) est alloué comme suit: (i) trois cent soixante-cinq mille six cent deux Livres Sterling (GBP 365.602,-) au capital social de la Société, (ii) trente-sept mille sept cent douze Livres Sterling (GBP 37.712,-) au compte de réserve légale de la Société et (iii) trois millions deux cent cinquante deux mille sept cent soixante-sept Livres Sterling et quarante-cinq pence (GBP 3.252.767,45,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Une copie du bilan de la Société ou la Créance apparaît, d'un certificat de reconnaissance de dette signé par la Société ainsi que d'un certificat de renonciation à la créance signé par le créancier de la Société, 3i INFRASTRUCTURE Plc, ont été remis au notaire instrumentant pour faire preuve de l'apport.

Les certificats et le bilan, signés ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer dix catégories de parts sociales désignées comme les parts sociales de catégorie A (ci après désignées comme les "Parts sociales de Catégorie A"), les parts sociales de catégorie B (ci après désignées comme les "Parts sociales de Catégorie B"), les parts sociales de catégorie C (ci après désignées comme les "Parts sociales de Catégorie C"), les parts sociales de catégorie D (ci après désignées comme les "Parts sociales de Catégorie D"), les parts sociales de catégorie E (ci après désignées comme les "Parts sociales de Catégorie E"), les parts sociales de catégorie F (ci après désignées comme les "Parts sociales de Catégorie F"), les parts sociales de catégorie G (ci après désignées comme les "Parts sociales de Catégorie G"), les parts sociales de catégorie H (ci après désignées comme les "Parts sociales de Catégorie H"), les parts sociales de catégorie I (ci après désignées comme les "Parts sociales de Catégorie I") et les parts sociales de catégorie J (ci après désignées comme les "Parts sociales de Catégorie J"), chacune ayant une valeur nominale de dix-sept Livres Sterling (GBP 17,-).

Troisième résolution

L'associé unique décide de transformer les vingt-deux mille six cent quatre-vingt trois (22.683) parts sociales ordinaires existantes, d'une valeur nominale de dix-sept Livres Sterling (GBP 17,-) chacune, en (i) deux mille deux cent soixante et onze (2.271) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) deux mille deux cent soixante-huit (2.268) Parts Sociales de Catégorie B,

deux mille deux cent soixante-huit (2.268) Parts Sociales de Catégorie C, deux mille deux cent soixante-huit (2.268) Parts Sociales de Catégorie D, deux mille deux cent soixante-huit (2.268) Parts Sociales de Catégorie E, deux mille deux cent soixante-huit (2.268) Parts Sociales de Catégorie F, deux mille deux cent soixante-huit (2.268) Parts Sociales de Catégorie G, deux mille deux cent soixante-huit (2.268) Parts Sociales de Catégorie H, deux mille deux cent soixante-huit (2.268) Parts Sociales de Catégorie I et deux mille deux cent soixante-huit (2.268) Parts Sociales de Catégorie J, chacune ayant les droits et obligations prévus par les statuts tels que modifiés par les résolutions ci-dessous et ayant une valeur nominale de dix-sept Livres Sterling (GBP 17,-).

Quatrième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 4 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

" Art. 4. Capital social.

4.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois cent quatre-vingt cinq mille six cent onze Livres Sterling (GBP 385.611,-) divisé en:

- deux mille deux cent soixante et onze (2.271) parts sociales de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A");
- deux mille deux cent soixante-huit (2.268) parts sociales de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B");
- deux mille deux cent soixante-huit (2.268) parts sociales de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie C");
- deux mille deux cent soixante-huit (2.268) parts sociales de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D");
- deux mille deux cent soixante-huit (2.268) parts sociales de catégorie E (Les "Parts Sociales de Catégorie E");
- deux mille deux cent soixante-huit (2.268) parts sociales de catégorie F (Les "Parts Sociales de Catégorie F");
- deux mille deux cent soixante-huit (2.268) parts sociales de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie G");
- deux mille deux cent soixante-huit (2.268) parts sociales de catégorie H (Les "Parts Sociales de Catégorie H");
- deux mille deux cent soixante-huit (2.268) parts sociales de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I");
- deux mille deux cent soixante-huit (2.268) parts sociales de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J");

chacune ayant une valeur nominale de dix-sept Livres Sterling (GBP 17,-) et avec de tels droits et obligations tel que prévus par les présents statuts.

Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I et les Parts Sociales de Catégorie J sont ci-après collectivement désignées comme les "Parts Sociales".

4.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

4.3 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J).

4.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 4.3), une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que définie ci-après) pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

4.4.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulé.

4.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société."

Cinquième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 17 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

" Art. 17. Distribution.

17.1 Sur le bénéfice net de la Société, il sera affecté cinq pour cent (5%) au compte de réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social émis par la Société.

17.2 Le solde sera distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux provisions établies ci-après.

17.3 Les associés peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur la base des comptes sociaux préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne pourra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés par les profits reportés et réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve légale, conformément avec les dispositions établies ci-après.

17.4 Le compte prime d'émission, peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte réserve légale.

17.5 Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance. Le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle part sociale, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de parts sociales.

17.6 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(i) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A se verront accorder le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société;

(ii) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B se verront accorder le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société;

(iii) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C se verront accorder le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société;

(iv) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D se verront accorder le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société;

(v) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E se verront accorder le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société;

(vi) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F se verront accorder le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société;

(vii) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G se verront accorder le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société;

(viii) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H se verront accorder le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société;

(ix) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I se verront accorder le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,65% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société;

(x) le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J existe, les Parts Sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste plus que des Parts Sociales de Catégorie A)."

Sixième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 18 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

" Art. 18. Dissolution. Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes."

Septième résolution

L'associé unique décide de créer (i) un chapitre X dans les statuts de la Société, qui sera défini comme "Divers" et (ii) un article 22 qui sera inséré dans ce chapitre et sera relatif aux définitions, nécessaire suite aux modifications décidées ci-dessus.

Le nouveau chapitre X et le nouvel article 22 des statuts de la Société sont dès lors créés et rédigés comme suit:

"Chapitre X.- Divers

Art. 22. Définitions.

Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où l'associé aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 22 des statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que:

$$MD = (PN + P + RC) - (P + RL)$$

Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

Date Comptable Intérimaire signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales pertinente.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mars 2009. Relation: LAC/2009/11832. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009051514/211/394.

(090059748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Jean-Louis Chapellier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 81.396.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Jean-Louis CHAPPELLIER, indépendant, né à Uccle (Belgique) le 16 octobre 1955, demeurant à B-1170 Bruxelles, rue Théophile Vander Elst, 43,

détenteur de deux cent cinquante (250) parts sociales,

ici représenté par Monsieur Jean-Marie WOHL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St. André, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 mars 2009.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée «JEAN-LOUIS CHAPELIER, S.à r.l.» (numéro d'identité 2001 24 04 604), avec siège social à L-6462 Echternach, 8, rue des Bons-Malades, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 81.396, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph GLODEN, de résidence à Grevenmacher, en date du 29 mars 2001, publié au Mémorial C, numéro 939 du 30 octobre 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Joseph GLODEN, en date du 20 avril 2004, publié au Mémorial C, numéro 600 du 10 juin 2004,

a requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-6462 Echternach, 8, rue des Bons-Malades à L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St. André et de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. «Le siège social est établi à Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: WOHL, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 2 avril 2009. Relation: CAP/2009/1076. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 avril 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009051511/236/40.

(090059547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Galaxy VI, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.016.

—
CESSION DE PARTS SOCIALES

Extrait

En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 31 mars 2009,

Madame Josette CEVIRGEN, née Muller, promoteur, née à Belfort (France), le 15 septembre 1948, demeurant à F-90850 Essert, domaine des Essarts (France), propriétaire de 25 (vingt-cinq) parts sociales de la Société,

a cédé les 25 (vingt-cinq) parts sociales qu'elle détenait dans la Société,

à Monsieur Michel PRUNIER, président-directeur général, né à Montormel (France), le 17 janvier 1946, demeurant à F-57880 Ham-sous-Varsberg, rue de Poitiers (France), lequel est désormais propriétaire de 50 (cinquante) parts sociales de la Société,

Pour mentions délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009051295/1384/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02194. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Galaxy VI, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 116.016.

—
CESSION DE PARTS SOCIALES

Extrait

En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 31 mars 2009, Monsieur Kadir CEVIRGEN, architecte, né en Turquie, le 30 mars 1945, demeurant à F-90850 Essert, domaine des Essarts (France), propriétaire de 25 (vingt-cinq) parts sociales de la Société, a cédé les 25 (vingt-cinq) parts sociales qu'il détenait dans la Société, à Monsieur Alain LANG, gérant de société, né à Merlebach (France), le 18 février 1959, demeurant à F-57490 L'Hôpital, 30, rue des Jardins (France), lequel est désormais propriétaire de 50 (cinquante) parts sociales de la Société, Pour mention, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009051296/1384/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02193. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Dredging and Maritime Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 51.009.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2009

...

Démission d'un administrateur

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires prend note de la démission de M. Luc Imbrechts du Conseil d'Administration de la société et ce avec effet à partir de ce 30 janvier 2009.

Nomination d'un administrateur

L'Assemblée Générale Extraordinaire, à l'unanimité, décide à nommer en tant qu'administrateur la personne suivante: M. David Luty, domicilié à 8, sentier de Bricherhof, 1262 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Son mandat prend effet ce 30 janvier 2009. Il se termine à l'occasion de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Référence de publication: 2009051267/10170/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07132. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Diy-Tech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 75.071.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051258/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02210. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Abbott Asia (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 145.813.

Extract of the articles of incorporation of the company

1. Shareholders. Abbott Asia (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at 10/8 International Commercial Center, Casemates Square, Gibraltar, as shareholder with unlimited liability; and

Abbott Universal Limited, a company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, United States of America, as shareholder with limited liability;

2. Name of the company. Abbott Asia (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S. (the "Company").

3. Legal Form. Société en Commandite Simple

4. Corporate object. The purpose for which the company is established is:

1. to undertake financing operations by and through transactions pertaining directly or indirectly to the maintenance, administration, management, control and development of participating interests with companies belonging to the members of the same group of companies that the Company belongs, including, without limitation, the granting of loans and facilities to these companies, the granting of any assistance, advances or guarantees to these companies.

2. Furthermore, the Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any Luxembourg or foreign companies belonging to the members of the same group of companies that the companies belongs in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests; and

3. The Company may also carry out any such transactions, which are related directly or indirectly to the accomplishment of its purpose.

5. Registered office. The Company has its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

6. Shareholders: Unlimited and Limited Liability. The unlimited shareholders are jointly and severally liable towards third parties for all and any liabilities of the Company.

The limited shareholders are liable up to the amount of their capital contribution. They shall take no part in the management of the Company and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in or in anyway to interfere in the management of the Company.

7. Managers: nature and limit of their powers. The Company is managed by one or more managers appointed at unanimity by the holders of Ordinary Shares at the general meeting of shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of at least two managers. The managers need not to be shareholders. The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the Company, or
- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager, or
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- At any time and ad nutum, the general meeting of shareholders, at unanimity by the holders of Ordinary Shares, may remove and replace any manager.

In any case, a limited shareholder can never be a manager of the Company.

In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

Powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Any manager does not contract in its or his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by such manager in the name of the Company; as a representative of the Company a manager is only responsible for the execution of its or his mandate.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the members present or represented.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 1 (one) day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any meeting of the board of managers, in the case of plurality of managers shall require the presence of two managers, either present in person, by proxy or by representative, which shall form a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or teletype, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in multiple copies of an identical resolution and such resolution shall be effective on the date the last manager signs the resolution.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or any two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or any two managers.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Managers:

- Mr Thomas C. Freyman, residing at 912 Lake Street, Libertyville, Illinois, 60048, USA; and
- Mrs Tara R. Kaesebier, residing at 319W. Congressional Ct., Vernon Hills, Illinois, 60061 USA.

8. Share capital. The issued share capital is set at USD 62,000 (sixty-two thousand United States Dollars) represented by 62,000 (sixty-two thousand United States Dollars) issued ordinary shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, divided into 620 (six hundred twenty) unlimited shares for Abbott Asia (Gibraltar) Limited (the "Unlimited Shares"), the unlimited shareholder ("commandité"), and 61,380 (sixty-one thousand three hundred eighty) limited shares for Abbott Universal Limited, the limited shareholder ("commanditaire").

9. Date of Constitution. The Company was incorporated on 24 March 2009.

10. Duration. The Company is constituted for an unlimited period.

11. Financial year. Exceptionally the first financial year shall begin on 24 March 2009 and end on 30 November 2009. The Company's financial year starts on 1 December and ends on 30 November of each year.

Abbott Asia (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.
Raphaël Collin

Extrait de l'acte de constitution de la société

1. Désignation des associés solidaires. Abbott Asia (Gibraltar) Limited, une société constituée sous le droit de Gibraltar, ayant son siège social sis 10/8 International Commerce Center, Casemates Square, Gibraltar, associé commandité; et Abbott Universal Limited, une société constituée sous le droit Américain, ayant son siège social sis Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique, associé commanditaire.

2. Dénomination sociale. Abbott Asia (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S. (la "Société").

3. Forme juridique. Société en commandite simple

4. Objet social. L'objet de la Société est:

1. d'entreprendre des opérations financières par et à travers des transactions directement ou indirectement en rapport avec la maintenance, l'administration, le management, le contrôle et le développement d'intérêts de participation avec

des sociétés appartenant aux membres du même groupe de sociétés auquel la Société appartient elle-même, incluant, de façon non limitative, l'octroi de prêts et lignes de crédit à ces sociétés.

2. De plus, la Société pourra effectuer toutes transactions en rapport direct ou indirect avec l'acquisition d'intérêts de participation dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères appartenant aux membres du même groupe de sociétés que la Société, dans n'importe quelle forme et l'administration, le management, le contrôle et le développement de ces intérêts de participation; et

3. La Société peut réaliser toutes opérations, en relation directe ou indirecte avec l'accomplissement de son objet.

5. Siège social. Le siège social de la Société est établi au 73, Côte d'Eich, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

6. Associés: responsabilité limitée et responsabilité illimitée. Les associés commandités sont indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux vis-à-vis des tiers.

Les associés commanditaires sont tenus responsables jusqu'à concurrence de leur apport.

Les associés commanditaires n'interviennent pas dans la gérance, et n'ont aucun droit ou autorité pour agir au nom de la Société ou participer ou intervenir d'une quelconque manière dans la gérance de la Société.

7. Gérants: nature et limite de leurs pouvoirs. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés par décision unanime des associés, détenant des Parts Sociales Ordinaires, à l'assemblée générale des associés.

Dans le cas où plus d'un gérant seraient nommés, les gérants formeront un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants.

Les gérants n'ont pas besoin d'être des associés. Le poste de gérant devra être libéré si:

- Il notifie sa démission par courrier à la Société, ou
- Son mandat de gérant cesse en vertu de toutes dispositions de la Loi ou qu'il lui devient interdit ou qu'il devient incapable de par la Loi d'être gérant, ou
- Qu'il tombe en état de faillite ou de façon général qu'il entre dans un concordat avec ses créiteurs, ou
- A tout moment et ad nutum, l'assemblée générale des associés, à l'unanimité des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, pourra renvoyer ou remplacer tout manager.

Dans tous les cas, un associé commanditaire ne peut jamais être gérant de la Société.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et à condition que les termes du présent article aient été respectés.

Les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature unique d'un des gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Chaque gérant ne contracte aucune obligation personnelle dans le cadre de ses fonctions concernant ses agissements régulièrement pris au nom de la Société; en tant que représentant de la Société, un gérant est seulement responsable de l'exécution de son mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront valablement adoptées par une majorité des gérants présents ou représentés. Une convocation de toute réunion du conseil de gérance devra être donnée à tous les gérants, au moins 1 (un) jour avant l'heure prévue pour ladite réunion sauf en cas de survenance d'une urgence, dont la nature doit être présentée dans le procès-verbal de l'assemblée.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature de l'affaire à discuter.

Toute convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par fax, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à être convoqué par consentement écrit ou par fax, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est nécessaire pour les réunions tenues aux dates, heures et lieux fixés dans un calendrier adopté par une résolution antérieure du conseil de gérance.

Toutes les réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants, nécessiteront la présence de deux gérants, soit présents en personne, par procuration ou représentant, qui formeront un quorum.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, fax, câble, télégramme, télex ou électroniquement, un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance. Dans de tels cas, les résolutions devront être prises expressément que cela soit par lettre circulaire, courrier électronique, fax ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de communication approprié.

Une résolution écrite peut être relatée dans un document unique ou dans plusieurs exemplaires séparés de ce même document ayant même contenu et ses résolutions seront effectives à la date ou le dernier gérant les aura signés. Les délibérations du conseil de gérance devront être enregistrées dans les minutes qui devront être signées par le président ou par deux gérants. Toute retranscription de ou extraite de ces minutes devra être signée par le président ou par deux gérants.

Une partie des gérants ou tous les gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à tous les participants à la réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle dite réunion.

Les gérants sont:

- Mr Thomas C. Freyman, résident à 912 Lake Street, Libertyville, Illinois, 60048, USA; et
- Mme Tara R. Kaesebier, résident à 319w. Congressional Ct., Vernon Hills, Illinois, 60061 USA.

8. Capital social. Le capital social est fixé à 62.000 USD (soixante-deux mille Dollars américains), représenté par 62.000 (soixante-deux mille) parts sociales émises d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, elles-mêmes divisées en 620 (six cent vingt) parts sociales de commandité pour Abbott Asia (Gibraltar) Limited, le commandité, et 61,380 (soixante et un mille trois cent quatre-vingt) parts sociales de commanditaire pour Abbott Universal Limited, le commanditaire.

9. Date de constitution. La Société a été constituée le 24 mars 2009.

10. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

11. Exercice social. Exceptionnellement, le premier exercice social commence le 24 mars 2009 et finit le 30 novembre 2009.

L'exercice social normal commence le 1^{er} décembre et se termine le 30 novembre.

Abbott Asia (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S.

Raphaël Collin

Référence de publication: 2009051322/2134/196.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06135. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Pomeas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 121.779.

L'an deux mille neuf, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "POMEAS S.A.", une société anonyme ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 121.779, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, en date du 21 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la "Société") numéro 2448 du 30 décembre 2006.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte sous la présidence de Mademoiselle Maud MARTIN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Fabrice LEONARD, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Séverine FROIDEFOND, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"7.1) Les actions sont et resteront nominatives.

Tout projet de cession d'actions à un autre actionnaire ou à un ou plusieurs tiers, autres que les Cessions Libres définies ci-après, doit être notifié par l'actionnaire cédant à la Société et à NATIXIS PRIVATE EQUITY ("NPE") par lettre (s) recommandée(s) (la "Notification de Transfert") en indiquant le nombre d'actions dont la cession est projetée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les Cessions d'actions sont soumises aux limitations et procédures prévues aux articles 7.2) à 7.4) ci-après.

Par exception, les cessions suivantes sont libres (les "Cessions Libres"):

- (a) les cessions à NPE ou à son ou à successeurs,
- (b) les cessions par NPE en faveur des autres actionnaires, de la Société ou à des dirigeants ou salariés de NPE ou de ses filiales, et
- (c) les cessions d'actions portant sur l'intégralité du capital de la Société.

7.2) Toutes les actions de la Société sont librement cessibles entre actionnaires et aux tiers, sous réserve des dispositions de l'article 7.3) ci-après.

Les actions ne peuvent être démembrées, ni remises en gage ou en garantie sous quelque forme que ce soit, en tout ou partie, en faveur d'un ou de plusieurs actionnaires ou tiers, et ce pendant toute la durée de la Société.

7.3) Une réunion du conseil d'administration se prononçant sur l'agrément du ou des cessionnaires proposés devra se tenir au plus tard trois (3) mois après la Notification de Transfert. En cas de non-tenu d'un tel conseil l'agrément sera réputé avoir été refusé.

Si l'agrément du ou des cessionnaires proposés est refusé par le conseil, la Société devra proposer à l'actionnaire cédant dans le mois suivant la tenue du conseil d'administration ayant refusé le transfert proposé, un prix de rachat des actions concernées. Si aucun accord sur le prix n'est trouvé entre les parties, le prix de rachat sera déterminé en dernier ressort par un expert convenu entre parties et à défaut d'accord, nommé par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg à la requête de la partie la plus diligente sans recours possible. L'expert sera tenu de rendre son rapport dans le mois suivant sa nomination.

L'actionnaire peut à tout moment renoncer à céder ses actions au cours de la procédure prévue par le présent article.

7.4) Toute cession d'actions, tout démembrement et toute remise en garantie d'actions effectuée en violation des stipulations qui précèdent est nulle et inopposable à l'égard de la Société, de ses actionnaires et des organes sociaux et ne pourra pas être inscrite dans le registre des actionnaires de la Société."

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de modifier l'article 7 des statuts comme suit:

"7.1) Les actions sont et resteront nominatives.

Tout projet de cession d'actions à un autre actionnaire ou à un ou plusieurs tiers, autres que les Cessions Libres définies ci-après, doit être notifié par l'actionnaire cédant à la Société et à NATIXIS PRIVATE EQUITY ("NPE") par lettre (s) recommandée(s) (la "Notification de Transfert") en indiquant le nombre d'actions dont la cession est projetée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les Cessions d'actions sont soumises aux limitations et procédures prévues aux articles 7.2) à 7.4) ci-après.

Par exception, les cessions suivantes sont libres (les "Cessions Libres"):

- (a) les cessions à NPE ou à son ou à successeurs,
- (b) les cessions par NPE en faveur des autres actionnaires, de la Société ou à des dirigeants ou salariés de NPE ou de ses filiales, et
- (c) les cessions d'actions portant sur l'intégralité du capital de la Société.

7.2) Toutes les actions de la Société sont librement cessibles entre actionnaires et aux tiers, sous réserve des dispositions de l'article 7.3) ci-après.

Les actions ne peuvent être démembrées, ni remises en gage ou en garantie sous quelque forme que ce soit, en tout ou partie, en faveur d'un ou de plusieurs actionnaires ou tiers, et ce pendant toute la durée de la Société.

7.3) Une réunion du conseil d'administration se prononçant sur l'agrément du ou des cessionnaires proposés devra se tenir au plus tard trois (3) mois après la Notification de Transfert. En cas de non-tenu d'un tel conseil l'agrément sera réputé avoir été refusé.

Si l'agrément du ou des cessionnaires proposés est refusé par le conseil, la Société devra proposer à l'actionnaire cédant dans le mois suivant la tenue du conseil d'administration ayant refusé le transfert proposé, un prix de rachat des actions concernées. Si aucun accord sur le prix n'est trouvé entre les parties, le prix de rachat sera déterminé en dernier ressort par un expert convenu entre parties et à défaut d'accord, nommé par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg à la requête de la partie la plus diligente sans recours possible. L'expert sera tenu de rendre son rapport dans le mois suivant sa nomination.

L'actionnaire peut à tout moment renoncer à céder ses actions au cours de la procédure prévue par le présent article.

7.4) Toute cession d'actions, tout démembrement et toute remise en garantie d'actions effectuée en violation des stipulations qui précèdent est nulle et inopposable à l'égard de la Société, de ses actionnaires et des organes sociaux et ne pourra pas être inscrite dans le registre des actionnaires de la Société."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MARTIN, F. LEONARD, S. FROIDEFOND, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} avril 2009. Relation: EAC/2009/3718. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009051526/239/102.

(090059680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Luxfaq Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 145.826.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. ODESSA SECURITIES S.A., Société Anonyme, ayant son siège à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, ici représentée par Monsieur Luc HANSEN, ci-après désigné, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 26 mars 2009,

2. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LUXFAQ HOLDING S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration

à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 310.000 (trois cent dix mille euros) qui sera représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 27 mars 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mercredi du mois de mai à 9.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. ODESSA SECURITIES S.A., prédésignée	3.098	30.980
2. Luc HANSEN, prénommé	1	10
3. Pierre LENTZ, prénommé	1	10
TOTAUX	3.100	31.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille quatre cent vingt euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Luc HANSEN, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 10, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Luc Hansen, Pierre Lentz, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2009. LAC/2009/12693. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009051544/9127/198.

(090059582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Genesta Nordic Baltic Real Estate S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 127.050.

In the year two thousand and nine, on the sixth day of March.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of Genesta Nordic Baltic Real Estate S.à r.l., SICAR, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the regime of the SICAR (société d'investissement en capital à risque) Law dated June 15, 2004, having its registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg (the "Company"), registered with the Trade Register in Luxembourg under the number B 127.050 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on April 6, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 12, 2007 under number 1134.

The meeting was opened at 3.30 p.m. under the chairmanship of Audrey Noel-Coppede, private employee, with professional address at 1A Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The Chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Sandrine Goiris, private employee, with professional address at 1A Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office of the Company from L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, to L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff;

2. Resignation of Mr. Charles Meyer as Manager of the Company.;

3. Deliberation on the future discharge to be given to Mr. Charles Meyer for the execution of his mandate from January 1, 2008 to December 10, 2008.;

4. Appointment of Mr. Alain Peigneux, born on February 27, 1968 in Huy (Belgium), residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, as Manager of the Company and for an unlimited period.

5. Termination of the agreements concluded with the current Administrative Agent and the current Domiciliary and Corporate Agent.

6. Appointment of Fideos Financial Services S.A. as new Administrative Agent and Domiciliary and Corporate Agent.

7. Miscellaneous.

II. That the shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. This meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to shareholders by registered mail on the February 23rd, 2009 as it appears from the copies presented to the meeting.

IV. Closed, the attendance list let appear that, from the 88,414.875 shares, currently issued (including 15 participating shares), 73,103.637 (including 15 participating shares) shares are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to approve the change of the registered office of the Company from 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg to 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in Senningerberg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad."

Second resolution

The general meeting of shareholders decides to approve the resignation of Mr. Charles Meyer as Manager of the Company.

Third resolution

The meeting decides to deliberate on the discharge to Mr. Charles MEYER for the execution of his mandate of Manager:
- from January 1st, 2008 to December 10th, 2008 at the Ordinary General Meeting of 2009 called to approve the annual accounts as at December 31st, 2008.

Fourth resolution

The general meetings of shareholders decides to appoint Mr. Alain Peigneux, born on February 27, 1968 in Huy (Belgium), having his professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, as Manager with immediate effect. The new manager is appointed for an unlimited period.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders decides to transfer the current contracts with "Fideos", as Administrative Agent, Domiciliary and Corporate Agent to "Fideos Financial Services S.A.", having its registered office at 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

All the resolutions have been taken separately and by unanimous vote.

There being no further business, the meeting is closed at 4.00 p.m.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, this deed is worded in English.

The document having been read to the person appearing, said persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille neuf, le six mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire des présentes minutes.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Genesta Nordic Baltic Real Estate S.à.r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par la loi sur la SICAR (société d'investissement en capital à risque) du 15 Juin 2004, ayant son siège social au 121, Avenue de la Faïencerie, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 116.321, constituée suivant acte de du notaire sousigné, en date du 6 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 juin 2007, numéro 1134.

L'assemblée a été ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Audrey Noel-Coppede, employée privée ayant son adresse professionnelle au 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le Président désigne comme secrétaire, et l'assemblée élit comme scrutateur Sandrine Goiris, employée privée ayant son adresse professionnelle au 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

L'assemblée ainsi constituée, le président a requis le notaire d'acter que:

I. - La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie, à L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff;
2. Démission de M. Charles Meyer comme gérant de la société;
3. Délibération quant à la future décharge à donner à M. Charles Meyer pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 10 décembre 2008;
4. Nomination de M. Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique), résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie, comme gérant de la société pour une durée indéterminée.
5. Résiliation des contrats conclus avec l'agent administratif, et l'agent domiciliataire actuel.
6. Nomination de Fideos Financial Services S.A. comme nouvel agent administratif, et agent domiciliataire.
7. Divers.

II. - Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés et le nombre de leurs parts, sont présentés sur une liste de présence attenante; laquelle liste, signée par les associés, les détenteurs de procuration et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présentes pour être enregistrée en même temps.

Les procurations des associés représentés, signées ne varietur par le mandataire des associés demeureront aussi annexées aux présentes.

III. - La présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par recommandé aux actionnaires le 23 février 2009.

IV. - Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 88.414,875 parts sociales actuellement émises (incluant 15 parts sociales de participation), 73.103,637 (dont 15 parts sociales de participations) sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

Par conséquent, l'assemblée générale après délibération a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver le changement du siège social de la Société de 121, avenue de la Faiènerie, L-1511 Luxembourg à 1A, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Il s'en suit que l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver la démission de M. Charles Meyer en sa qualité de gérant Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de délibérer sur la décharge accordée à M. Charles MEYER pour l'exécution de son mandat de Gérant:

- du 1^{er} janvier 2008 au 10 décembre 2008 lors de l'Assemblée générale de 2009 appelée à approuver les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer M. Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiènerie, L-1511 Luxembourg, en qualité de gérant avec effet immédiat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer les contrats conclus avec «Fideos» en qualité d'agent administratif, et d'agent domiciliataire à «Fideos Financial Services S.A.» ayant son siège social au 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.00 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. NOEL-COPPEDE, S. GOIRIS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mars 2009. Relation: LAC/2009/9268. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009051842/211/152.

(090059833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

RE Constellation II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.352.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009051803/267/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05818. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

KFC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.002,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 145.701.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of March.

Before US Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch sur Alzette.

There appeared:

Koch Canada Treasury ULC, an unlimited liability company incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 1500, 111 -5th Avenue S.W., Calgary, Alberta T2P 3Y6, Canada, registered with the Registrar of Corporations of Alberta (Canada) under number 2013153958, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette,

by virtue of a proxy established on March 26, 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of KFC Holding S.à r.l. (the "Company"), with registered office at 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, established pursuant to a deed of the undersigned notary of March 20th, 2009, not yet published in the Mémorial C.

II. The Company's share capital is set at forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-) represented by forty thousand (40,000) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each.

III. The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital by two United States Dollars (USD 2.-) to raise it from its present amount of forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-) to forty thousand and two United States Dollars (USD 40,002.-) by creation and issue of two (2) new shares of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon Koch Canada Treasury ULC, prenamed, declares to subscribe to the two (2) new shares and to fully pay them up at their nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each for an aggregate amount of two United States Dollars (USD 2.-), together with a total share premium of two billion one hundred eighty-five million seven hundred eighty-one thousand seven hundred forty-six United States Dollars and seven cents (USD 2,185,781,746.07), by contribution in kind consisting of one thousand five hundred ten (1,510) limited partner interests and with an aggregate value of two billion one hundred eighty-five million seven hundred eighty-one thousand seven hundred forty-eight United States Dollars and seven cents (USD 2,185,781,748.07), representing together ninety-nine point ninety-nine percent (99.99%) of the stock of Koch Resources Treasury, L.P., an exempt limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM11, Bermuda, and registered with the Companies Register of Bermuda under number 39087 (hereafter referred to as the "Assets").

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated March 27, 2009 of Koch Canada Treasury ULC, prenamed, certified 'true and correct' by its management;
- a contribution declaration of Koch Canada Treasury ULC, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Assets.

Effective implementation of the contribution

Koch Canada Treasury ULC, prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Assets and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Assets have consequently not been assigned and no legal or natural person other than Koch Canada Treasury ULC, prenamed, is entitled to receive payment of the Assets;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Assets, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of Company's managers

The report of the managers of the Company, dated March 27, 2009, annexed to the present deed, attests that Mr. Mark A. Soucie, authorized manager of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6, first paragraph, of the Company's articles of association is amended and shall read as follows:

" **Art. 6. (1st paragraph).** The share capital is fixed at forty thousand and two United States Dollars (USD 40,002.-) represented by forty thousand and two (40,002) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each".

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at seven thousand Euro (€ 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette.

A comparu:

Koch Canada Treasury ULC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Canada, ayant son siège social à 1500, 111 -5th Avenue S.W., Calgary, Alberta T2P 3Y6, Canada, inscrit auprès du Registre des Sociétés de Alberta (Canada) sous le numéro 2013153958, ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette,

en vertu d'une procuration donnée le 26 mars 2009.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de KFC Holding S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au 121 Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 mars 2009 et en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C.

II. Le capital social de cette Société est fixé à quarante mille Dollars Américains (USD 40.000.-), représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-) chacune.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux Dollars Américains (USD 2.-) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille Dollars Américains (USD 40.000.-) à quarante mille et deux Dollars Américains (USD 40.002.-) par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-) chacune.

Souscription - Libération

Koch Canada Treasury ULC, prénommé, déclare souscrire aux deux (2) nouvelles parts sociales et les libère intégralement à leur valeur nominale unitaire d'un Dollar Américain (USD 1.-) chacune, pour un montant total de deux Dollars Américains (USD 2.-), ensemble avec une prime d'émission de deux milliards cent quatre-vingt-cinq millions sept cent quatre-vingt et un mille sept cent quarante-six Dollars Américains et sept cents (USD 2.185.781.746,07) par apport en nature consistant en mille cinq cent dix (1.510) limited partner interests pour une valeur totale de deux milliards cent quatre-vingt-cinq millions sept cent quatre-vingt et un mille sept cent quarante-huit Dollars Américains et sept cents (USD 2.185.781.748,07), représentant ensemble quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99,99%) du capital social de Koch Resources Treasury, L.P., un exempt limited partnership organisé selon le droit des Bermudes, ayant son siège social au Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM11, Bermudes, et inscrite auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 39087 (désignés ci-après comme les "Actifs").

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 27 mars 2009 de Koch Canada Treasury ULC, prénommé, certifié "sincère et véritable" par son management;
- une déclaration d'apport de Koch Canada Treasury ULC, prénommé, certifiant qu'elle est propriétaire sans restrictions des Actifs.

Réalisation effective de l'apport

Koch Canada Treasury ULC, prénommé, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restrictions des Actifs et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- les Actifs n'ont pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Koch Canada Treasury ULC, prénommé, n'a le droit d'acquérir les Actifs;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Actifs, aux fins d'effectuer son transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants

Le rapport des gérants de la Société en date du 27 mars 2009, annexé aux présentes, atteste que Monsieur Mark A. Soucie, gérant, autorisé de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6, premier alinéa, des statuts de la Société est modifié pour adopter la teneur suivante:

" **Art. 6. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à quarante mille et deux Dollars Américains (USD 40.002.-) représenté par quarante mille et deux (40.002) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-) chacune".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euro (€ 7.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 avril 2009. Relation: EAC/2009/3855. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 avril 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009051817/219/148.

(090059814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Orion Asset Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 471.200,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009051795/267/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05799. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Orion European 6 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009051805/267/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05808. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Ydeos Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 52.919.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009051811/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD06883. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Immo Focus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.178.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009051746/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06798. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Agence Européenne de Prestations Commerciales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 101.628.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009051742/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06797. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

KellyConsult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5943 Itzig, 4, rue Jean-Pierre Lanter.

R.C.S. Luxembourg B 71.096.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009051754/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06799. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Alto SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 98.619.

Les comptes annuels au 31/12/2007 dans leur version abrégée conformément à l'art. 79 (1) du 19/12/2002 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009051755/824/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04958. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Sunbee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 114.359.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051766/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07089. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Wam S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 24.259.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009051761/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06171. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Licorne Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 110.135.

Les comptes annuels au 31/12/2007 dans leur version abrégée conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009051760/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04961. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Pear (Luxembourg) Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.142.

In the year two thousand and nine, on the twenty seventh of March.

Before Us, Me Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

Citi Infrastructure Partners L.P., a limited partnership organised under the laws of England and Wales, having its registered office at 399 Park Avenue, New York, NY 10022, entered into the register of limited partnerships of England and Wales under nr. LP12621 (the "Sole Shareholder"), acting through its General Partner, Citi Infrastructure Investments

LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 399 Park Avenue, New York, NY 10022,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy, given on 26th of March, 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforementioned, has requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") Pear (Luxembourg) Investment S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by notarial deed enacted on 7th January 2009 registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 144.142, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 289 of the 10th February 2009 (the "Company").

- The Company's capital is set at EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25,- (twenty five euro) each.

The agenda of the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company is worded as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 25,-(twenty five Euro) by issuing 1 (one) new share with a nominal value of EUR 25,- (twenty five Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 12.525,- (twelve thousand five hundred and twenty five Euro).

2. Subscription and payment of the new share together with a share premium in an aggregate amount of EUR 1.999.975,- (one million nine hundred ninety nine thousand nine hundred and seventy five Euro) by means of a payment in cash in the total amount of EUR 2.000.000,- (two million Euro).

3. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

4. Miscellaneous.

The Sole Shareholder, having recognized to be fully informed of the foregoing agenda, then passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 25,- (twenty five Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 12.525,- (twelve thousand five hundred and twenty five Euros), by issuing 1 (one) new share with a nominal value of EUR 25,- (twenty five Euros) having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder Citi Infrastructure Partners, L.P., prenamed, here duly represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy, declared to subscribe the 1 (one) new share with a nominal value of EURO 25,- (twenty five Euro) together with a share premium in an aggregate amount of EUR 1.999.975,- (one million nine hundred ninety nine thousand nine hundred and seventy five Euro).

The 1 (one) new share together with the aforementioned share premium has been fully paid in by means of a payment in cash in the total amount of EUR 2.000.000,-(two million Euro) which is at the free disposal of the Company evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is fixed at EUR 12.525,- (twelve thousand five hundred and twenty five Euro) divided into 501 (five hundred and one) shares with a nominal value of EUR 25,- (twenty five Euro) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand seven hundred euro (EUR 2,700.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars.

Pardevant Nous, Me Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Citi Infrastructure Partners, L.P., une société organisée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 399 Park Avenue, New York, NY 10022, immatriculée au "Register of limited partnerships of England and Wales" sous le numéro LP 12621, agissant par l'intermédiaire de son general Partner, Citi Infrastructure Investments LLC, une société à responsabilité limitée, organisée en vertu des lois de l'État du Delaware, ayant son siège social à 399 Park Avenue, New York, NY 10022, (l'"Associé Unique"),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée le 26 mars 2009.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Le comparant, représenté comme ci-avant indiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Le comparant est l'unique associé de la société à responsabilité limitée Pear (Luxembourg) Investment S.à.r.l. avec siège social à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.142, constituée par acte notarié du 7 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 289 du 10 février 2009 (la "Société").

- Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

- L'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire de l'Associé Unique de la Société est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 25,- (vingt-cinq euros) par la création et l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale avec une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 12.525,- (douze mille cinq cent vingt-cinq Euros).

2. Souscription et libération de la nouvelle part sociale ensemble avec une prime d'émission d'un montant global de EUR 1.999.975,- (un million neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euros) par apport en numéraire d'un montant total de EUR 2.000.000,- (deux millions Euros).

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

4. Divers.

L'Associé Unique, après s'être déclaré parfaitement informé de l'ordre du jour ci-avant exposé et ayant renoncé à des convocations préalables, a alors pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 25,- (vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 12.525,- (douze mille cinq cent vingt-cinq Euros) par la création et l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale avec une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Associé Unique Citi Infrastructure Partners, L.P., prénommé, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu de la procuration annexée déclare souscrire 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros), ensemble avec une prime d'émission d'un montant global de EUR 1.999.975,- (un million neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euros).

L'unique nouvelle part sociale ensemble avec la prime d'émission prémentionnée a été entièrement libérée moyennant paiement en numéraire d'un montant total de EUR 2.000.000,- (deux millions Euros) qui se trouve à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution prise ci-avant, l'assemblée a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 12.525,- (douze mille cinq cent vingt-cinq Euros) représenté par 501 (cinq cent une) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune."

45587

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront à supporter par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 avril 2009. Relation: EAC/2009/3854. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 avril 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009051819/219/136.

(090059815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Rollingergrund Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 113.576.

Les comptes annuels au 31/12/2007 dans leur version abrégée conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009051762/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04962. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

**Naga Investment S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Naga Investment S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.487.

L'an deux mille neuf.

Le vingt-sept mars.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding NAGA INVESTMENT S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 46.487,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 janvier 1994, publié au Mémorial C numéro 160 du 25 avril 1994.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée,

qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir, eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame la présidente signale que le capital était de deux millions cinq cent mille francs français (FRF 2.500.000,-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) ACTIONS d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune,

que ce capital a été converti en euros et augmenté à trois cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (€ 382.500,-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-trois euros (€ 153,-) chacune, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale tenue en date du 03 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 252 du 09 avril 2001.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en NAGA INVESTMENT S.A., SPF.

Modification de l'article 1 - 1^{er} alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de NAGA INVESTMENT S.A., SPF.

4) Suppression du capital autorisé.

Modification afférente de l'article 3 des statuts.

5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée, notamment à l'article seize (16) des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leurs applications partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en NAGA INVESTMENT S.A., SPF, de sorte que l'article premier (1^{er}) - 1^{er} alinéa des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (1^{er} alinéa). Il existe une société anonyme, sous la dénomination de NAGA INVESTMENT S.A., SPF.

Quatrième résolution

Le capital autorisé créé au moment de la constitution (acte publié au Mémorial C numéro 160 du 25 avril 1994), n'ayant plus raison d'être, l'assemblée décide de supprimer les alinéas 4 et suivants de l'article trois (3) des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} avril 2009. Relation: EAC/2009/3764. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): N. Boïça.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 avril 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009051816/219/95.

(090059811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Vagor S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 11.148.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009051763/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06168. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090059637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Cessange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 105.514.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dans leur version abrégée conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002 .

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009051759/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04960. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090059686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

NFC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.079.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009051758/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06173. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Dounia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7480 Tuntange, 10, rue des Bois.

R.C.S. Luxembourg B 117.416.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2009.

DOUNIA S.A., Société Anonyme

Bruno ABBATE

Administrateur

Référence de publication: 2009051769/7824/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04314. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Kyrielle Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 99.843.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051768/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07078. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Schuler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 5.445.

Les comptes annuels au 31/12/2007 dans leur version abrégée conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009051765/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04963. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Société Immobilière Kehlen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 32.704.

Les comptes annuels au 31/12/2007 dans leur version abrégée conformément à l'art. 79 (1) de la loi du 19/12/2002 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009051767/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04964. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Rescue Unlimited s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 49.557.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009051773/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06356. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Carshine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8268 Bertrange, Tossenbergr.

R.C.S. Luxembourg B 54.305.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051772/10141/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05782. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Musca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 96.900.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Musca S.A., Société Anonyme

Bruno ABBATE / Isabelle CLAUDE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009051771/7824/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04322. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

St Germain Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 58.725.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009051764/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06165. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

SO Architects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 93.477.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009051713/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01797. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Unidiam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 125.480.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009051710/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01799. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

PC Klinik Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 13-17, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 136.077.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009051690/1488/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03288. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

JPF Industrie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 13-17, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.002.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009051687/1488/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06092. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Carbon 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 138.581.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq mars

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. Monsieur Richard DRAGOWSKI, contrôleur financier, né à Anderlecht (Belgique), le 11 octobre 1975, demeurant à B-1970 Wezembeek-Oppem, Parc Résidence Belair 4, et,

2. Madame Anne-France LAHOUSSE, infirmière, née à Louvain (Belgique), le 12 juin 1975, demeurant à B-1970 Wezembeek-Oppem, Parc Résidence Belair 4,

ici représentée par Monsieur Richard DRAGOWSKI, prénommé

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Wezembeek-Oppem, Belgique, le 24 mars 2009.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les seuls associés de CARBON 14 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8522 Beckerich, 6 Jos Seylerstroos, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 138.581, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1421 du 10 juin 2008 (ci-après la "Société").

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, requièrent le notaire soussigné de prendre acte de leurs décisions comme suit:

Première résolution:

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-8522 Beckerich, 6 Jos Seylerstroos vers L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. DRAGOWSKI et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2009. LAC / 2009 /12243. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPÉDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009051820/7241/39.

(090059498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Erables Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 115.916.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051770/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07076. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Fundamentum Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 63.825.

Le bilan au 31/12/08 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

En liquidation

Olivier DUHR / Jean-Luce GAVRAY

Référence de publication: 2009051739/2782/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07343. - Reçu 115,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

M Group Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.793.

L'an deux mille neuf, le dix-huit mars.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Grégory GUISSARD, juriste, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, (le "Mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme M GROUP INVESTMENTS S.A., ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 142.793, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2912 du 5 décembre 2008 (la "Société"),

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 10 février 2009; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel Mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme M GROUP INVESTMENTS S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000) qui sera divisé en un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune et le conseil d'administration a été autorisé à décider, dans un délai de cinq ans à partir de la constitution de la Société, la réalisation de cette augmentation de capital.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 10 février 2009 et conformément à l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé, d'un montant de quatre cent soixante-neuf

mille euros (EUR 469.000) assorti d'une prime d'émission d'un montant total de neuf millions cinq cent mille euros (EUR 9.500.000) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à cinq cent mille euros (EUR 500.000), par la création de quatre mille six cent quatre-vingt-dix (4.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que le conseil d'administration, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'actionnaire unique de la Société, MONTEL S.A.S., une société par actions simplifiées de droit français, ayant son siège social à Saint-Féréol (ZI), rue Lavoisier à F-43100 Brioude (France), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Puy en Velay sous le numéro 32218885501007.

V.- Que les quatre mille six cent quatre-vingt-dix (4.690) actions nouvelles, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de neuf millions cinq cent mille euros (EUR 9.500.000), ont été souscrites par le souscripteur prénommé et intégralement libérées en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de neuf millions neuf cent soixante neuf mille euros (EUR 9.969.000) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5 Capital social.** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000) représenté par cinq mille (5.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune."

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. GUISSARD et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2009. LAC/2009/10866. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Releveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009051828/7241/59.

(090059554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

M Group Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.793.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq mars.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Grégory GUISSARD, juriste, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, (le "Mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme M GROUP INVESTMENTS S.A., ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 142.793, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2912 du 5 décembre 2008 (la "Société"),

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise par voie circulaire en date du 20 mars 2009; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel Mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme M GROUP INVESTMENTS S.A., prédésignée, s'élève actuellement à cinq cent mille euros (EUR 500.000), divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000) qui sera divisé en un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale de cent

euros (EUR 100) chacune et le conseil d'administration a été autorisé à décider, dans un délai de cinq ans à partir de la constitution de la Société, la réalisation de cette augmentation de capital.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 20 mars 2009 et conformément à l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé, d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000) assorti d'une prime d'émission d'un montant total de neuf millions cinq cent mille euros (EUR 9.500.000) en vue de le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000) à un million d'euros (EUR 1.000.000), par la création de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que le conseil d'administration, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'actionnaire unique de la Société, MONTEL S.A.S., une société par actions simplifiées de droit français, ayant son siège social à Saint-Féréol (ZI), rue Lavoisier à F-43100 Brioude (France), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Puy en Velay sous le numéro 32218885501007.

V.- Que les cinq mille (5.000) actions nouvelles, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de neuf millions cinq cent mille euros (EUR 9.500.000), ont été souscrites par le souscripteur prénommé et intégralement libérées en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de dix millions d'euros (EUR 10.000.000) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000) représenté par dix mille (10.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune."

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. GUISSARD et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2009. LAC / 2009 /12240. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPÉDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009051826/7241/58.

(090059559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

IKB International, Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 17.018.

Im Jahre zweitausendneun, den neunzehnten März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle BADEN, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist die außerordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft IKB International, mit Sitz in L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 17.018, zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft IKB International wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 6. November 1979, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 270 vom 21. November 1979.

Die Satzung wurde verschiedentlich abgeändert und zum letzten Mal gemäß Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 5. Juni 2008, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1865 am 29. Juli 2008 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um 11.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Uwe Krusch, Jurist, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Frank Stolz-Page, Privatangestellter, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Frank Kählke, Diplom-Ökonom, wohnhaft in Trier.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I.- Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

Tagesordnung:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals von seiner gegenwärtigen Höhe von achthundertzehn Millionen Euro (EUR 810.000.000) um siebenundneunzig Millionen Euro (EUR 97.000.000) auf neunhundertseven Millionen Euro (EUR 907.000.000) durch Ausgabe von zweihundertsechundfünfzigtausendsechzehn (256.016) neuen Aktien ohne Angabe des Nennwerts. Die neuen Aktien werden unter Verzicht der Aktionärin IKB Lux Beteiligungen S.à.r.l. auf ihr Zuteilungsrecht gemäß Artikel 6 (2) der Gesellschaftssatzung an die IKB Deutsche Industriebank AG, Filiale Luxemburg, ausgegeben. Die neuen Aktien werden ausgegeben mit einem Aufgeld in Höhe von insgesamt einer Millionen neunhundertvierzigtausend Euro (EUR 1.940.000), welches der gesetzlichen Rücklage zugeführt wird;

2. Umwandlung der freien Rücklagen der IKB International S.A. in Höhe von sieben Millionen siebenhundertsechzigtausend Euro (EUR 7.760.000), welche vollständig in die gesetzliche Rücklage eingestellt werden.

3. Entsprechende Abänderung von Artikel 5 der Gesellschaftssatzung.

II. Dass die vertretenen Aktionärinnen sowie die Stückzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste wird ordnungsgemäß von dem bevollmächtigten Aktionärsvertreter sowie vom Vorstand "ne varietur" unterschrieben und wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist und dass die vertretenen Aktionärinnen erklären, gemäß Artikel 18 (4) der Gesellschaftssatzung mit dem Verzicht auf die förmliche Einberufung einverstanden zu sein und Kenntnis von der Tagesordnung zu haben. Somit waren keine Einladungen erforderlich.

IV. Dass die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist und über vorstehende Tagesordnung beschließen kann.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt, das Gesellschaftskapital von seiner gegenwärtigen Höhe von achthundertzehn Millionen Euro (EUR 810.000.000) um siebenundneunzig Millionen Euro (EUR 97.000.000) auf neunhundertseven Millionen Euro (EUR 907.000.000) durch Ausgabe von zweihundertsechundfünfzigtausendsechzehn (256.016) neuen Aktien, ohne Angabe eines Nennwerts, zu erhöhen.

Die Generalversammlung beschließt, die neuen Aktien an die IKB Deutsche Industriebank AG, eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts mit Geschäftssitz in Wilhelm-Bötzkes-Strasse 1, 40474 Düsseldorf, eingetragen im Handelsregister Amtsgericht Düsseldorf unter Nummer HRB 1130, hier handelnd für die Filiale Luxemburg, mit Geschäftssitz in 12, rue Erasme L-1468 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 22.658, auszugeben.

Die andere Aktionärin IKB Lux Beteiligungen S.à.r.l., eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts mit Sitz in L-1468 Luxemburg, 12, rue Erasme, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 125.617, vertreten durch ihren alleinigen Geschäftsführer, Herrn Wolfgang Güth, Jurist, wohnhaft in Trier,

hier vertreten durch Herrn Frank Kählke, vorgeannt,

aufgrund einer Privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt durch Herrn Wolfgang Güth in Luxemburg, am 9. März 2009, verzichtet auf ihr Zuteilungsrecht aus Artikel 6(2) der Gesellschaftssatzung.

Die Generalversammlung beschließt, dass von dem Gesamtbetrag in Höhe von achtundneunzig Millionen neunhundertvierzigtausend Euro (EUR 98.940.000), siebenundneunzig Millionen Euro (EUR 97.000.000) dem Kapital der Gesellschaft zugeteilt werden und ein Aufgeld in Höhe von einer Million neunhundertvierzigtausend Euro (EUR 1.940.000) der gesetzlichen Rücklage zugeführt wird.

Die Generalversammlung beschließt weiterhin, freie Rücklagen der IKB International S.A. in Höhe von sieben Millionen siebenhundertsechzigtausend Euro (7.760.000 EUR) in die gesetzliche Rücklage einzustellen.

Die IKB Deutsche Industriebank AG, Filiale Luxemburg, vorgeannt,

hier vertreten durch Herrn Uwe KRUSCH, vorgeannt,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in Düsseldorf, Deutschland, am 17. März 2009,

erklärt hiermit die Gesamtheit der zweihundertsechundfünfzigtausend-sechzehn (256.016) neuen Aktien zu zeichnen und durch eine Bareinlage in Gesamthöhe von achtundneunzig Millionen neunhundertvierzigtausend (EUR 98.940.000) einzuzahlen.

Die vorgeannten Vollmachten werden nach ne varietur Unterzeichnung durch die Vollmachtnehm und den unterzeichnenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort über den Gesamtbetrag von achtundneunzig Millionen neunhundertvierzigtausend (EUR 98.940.000), wie dies dem Notar durch eine Bankbescheinigung nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt die gesetzliche Rücklage der Gesellschaft von seiner gegenwärtigen Höhe von einundachtzig Millionen Euro (EUR 81.000.000) auf neunzig Millionen siebenhunderttausend Euro (EUR 90.700.000) zu erhöhen. Die Erhöhung erfolgt zum einen durch die Zuführung des Aufgeldes in Höhe von einer Million neunhundert-

vierzigtausend Euro (1.940.000 EUR) sowie zum anderen durch Umwandlung der freien Rücklagen in einer Gesamthöhe von sieben Millionen siebenhundertsechzigtausend Euro (EUR 7.760.000), also zusammen neun Millionen siebenhunderttausend Euro (9.700.000 EUR), welche vollständig der gesetzlichen Rücklage zugeteilt werden.

Die Existenz der freien Rücklagen wurde dem unterzeichnenden Notar durch Vorlage der Bilanz zum 28. Februar 2009 nachgewiesen. Eine Kopie besagter Bilanz bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden. Ein Zertifikat, ausgestellt am 18. März 2009 von den Herren Dr. Dieter GLÜDER und Dr. Reinhard GRZESIK, handelnd in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglieder der IKB International, welches bestätigt, dass die Summe der Kapitalrücklagen sich seit dem 28. Februar 2009 nicht geändert hat, bleibt ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

Dritter Beschluss:

Im Anschluss an den ersten Beschluss, beschließt die Generalversammlung Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, welcher künftig folgenden Wortlaut haben wird:

„ **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt neunhundsieben Millionen Euro (EUR 907.000.000), eingeteilt in zwei Millionen dreihundertdreißigtausendachthundertsechszig (2.393.886) Aktien ohne Angabe des Nennwertes, welche voll eingezahlt sind.“

Kostenabschätzung

Die Kosten, die durch diese Kapitalerhöhung entstehen, werden auf sechstausendfünfhundert Euro (EUR 6.500) geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde an die Erschienenen, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: U. KRUSCH, F. KAHLKE, F. STOLZ-PAGE und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2009, LAC/2009/10867. Reçu soixante-quinze euros (€ 75.-).

Le Receveur (signé): SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 15. April 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009051822/7241/107.

(090059515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Stelco Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 37.524.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009050921/7399/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04938. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.307.

En conformité avec l'article 16 des statuts, la banque est engagée pour tous actes généralement quelconques par les signatures de deux des personnes suivantes:

Monsieur	NARMON	François	A	Chairman of the Board of Directors
Monsieur	SCHWERTZER	Gaston	A	Member of the Board of Directors
Monsieur	WAGENER	Frank	A	Chairman of the Management Board
Monsieur	DELROISSE	Thierry	A	Member of the Management Board
Monsieur	LE VERNY	Eric	A	Member of the Management Board
Monsieur	LECOQ	André	A	Member of the Management Board

Monsieur	MALEVEZ	Pierre	A	Member of the Management Board
Monsieur	SCHARFF	Christian	A	Member of the Management Board
Monsieur	GUELENNE	Michel	A	Managing Director
Madame	HAAS	Pia	A	Managing Director
Monsieur	HAUXWELL	Simon	A	Managing Director
Madame	HEIN	Josiane	A	Managing Director
Monsieur	HERNOUX	Luc	A	Managing Director
Monsieur	HOLZEM	Benoît	A	Managing Director
Monsieur	LAURENT	Patrick	A	Managing Director
Monsieur	MOMMENS	Bernard	A	Managing Director
Monsieur	PICARD	Nico	A	Managing Director
Monsieur	POORTERS	André	A	Managing Director
Madame	ALEZINE	Valérie	A	Senior Director
Monsieur	ANCKER	Finn	A	Senior Director
Monsieur	AREND	Romain	A	Senior Director
Monsieur	BASTIN	Alain	A	Senior Director
Monsieur	BIEWER	Yves	A	Senior Director
Monsieur	CASTERS	Patrick	A	Senior Director
Monsieur	D'ANSEMBOURG	Charles-Antoine	A	Senior Director
Monsieur	EYSCHEN	Claude	A	Senior Director
Monsieur	GOSELIN	Charles	A	Senior Director
Monsieur	KLAUNER	Théodore	A	Senior Director
Monsieur	LEYERS	Marcel	A	Senior Director
Madame	LIES	Charlotte	A	Senior Director
Monsieur	MACALLI	Louis	A	Senior Director
Monsieur	MEIER	Albert	A	Senior Director
Monsieur	NADIN	Laurent	A	Senior Director
Monsieur	PENNACCHIO	Albert	A	Senior Director
Monsieur	SAUSSEZ	Dominique	A	Senior Director
Monsieur	STRASSER	Christian	A	Senior Director
Monsieur	THILL	Romain	A	Senior Director
Monsieur	VAN OLDENEEL	Jean-Marc	A	Senior Director
Monsieur	FREDERIC	Christophe	A	Director
Monsieur	GRETHEN	Romain	A	Director
Monsieur	LAFFALIZE	Arnaud	A	Director
Monsieur	OSWALD	Guy	A	Director
Madame	PAJARES GARCIA	Maria Isabel	A	Director
Monsieur	RENSON	Benoît	A	Director
Monsieur	ROCKENBROD	Frank	A	Director
Monsieur	SCHRONEN	Marc	A	Director
Madame	SCHUMACHER	Edith	A	Director
Monsieur	BILAS	Frédéric	A	Deputy Director
Monsieur	GILLIERON	Eric	A	Deputy Director
Monsieur	GREZAULT	Jean-Charles	A	Deputy Director
Monsieur	HABAY	Olivier	A	Deputy Director
Monsieur	HEINEN	Maurice	A	Deputy Director
Monsieur	JENSEN	Per Henrik	A	Deputy Director
Monsieur	KLOOS	Alex	A	Deputy Director
Monsieur	KOENIG	Jean-Claude	A	Deputy Director
Monsieur	KRECKE	Claude	A	Deputy Director
Monsieur	LEGRAND	Guy	A	Deputy Director
Monsieur	MARNACH	Daniel	A	Deputy Director
Monsieur	REINERT	Frank	A	Deputy Director
Monsieur	RICHARD	Jean-Marc	A	Deputy Director

45600

Monsieur	SCHAUS	Roland	A	Deputy Director
Madame	SCHON	Christiane	A	Deputy Director
Monsieur	WELSCHBILLIG	Fernand	A	Deputy Director
Monsieur	HELBACH	Romain	A	Senior Manager
Monsieur	LAURSEN	Esben	A	Senior Manager
Monsieur	SCHMIT	Claude	A	Senior Manager
Madame	TOTH	Maria	A	Manager
Monsieur	SAUBER	Frank	A	Assistant Manager

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Dexia Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme
Jean-Paul Putz / Simone Wallers
Attaché de direction / -

Référence de publication: 2009051306/6/83.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05558. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.

CHC Helicopter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.673.

—
EXTRAIT

En date du 10 mars 2009, les résolutions de l'actionnaire unique ont apporté les modifications suivantes:

- Révocation de Mr. Sylvain Allard, né le 25 Juillet 1958 à Joliette, Québec (Canada), avec adresse professionnelle CHC Helicopter Corporation, 4740 Agar Drive, Richmond, British Columbia V7B 1A3, Canada, en tant que Gérant de classe A et ceci avec effet à partir du 10 mars 2009.

- Révocation de Mr. Martin Lockyer, né le 19 Mars 1960 à St. John's, Newfoundland (Canada), avec adresse professionnelle CHC Helicopter Corporation, 4740 Agar Drive, Richmond, British Columbia V7B 1 A3, Canada, en tant que Gérant de classe A et ceci avec effet à partir du 10 mars 2009.

- Nomination de Mr. Mark McComiskey, né le 14 octobre 1972 à Dublin (Irlande), avec adresse professionnelle First Reserve Corporation, One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, Etats Unis, en tant que Gérant de classe A et ceci avec effet à partir du 10 mars 2009.

- Nomination de Mr. Dod Wales, né le 26 novembre 1976 à Cincinnati, Ohio (Etats Unis), avec adresse professionnelle First Reserve Corporation, One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, Etats Unis, en tant que Gérant de classe A et ceci avec effet à partir du 10 mars 2009.

Dorénavant, la liste des gérants sera comme suit:

- Mr. Mark McComiskey, A manager;
- Mr. Dod Wales, A manager;
- Mr. Richard Brekelmans, B manager;
- Mr. Lambertus Seerden, B manager;
- Mr. Johan Dejans, B manager.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Wilfred Van Dam.

Référence de publication: 2009051190/751/31.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06056. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2009.